



COMMUNE DE PORT-LOUIS

COURRIER ARRIVÉ LE:

01 AVR. 2022

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Transfert de maîtrise d'ouvrage à la collectivité régionale pour la réalisation des plateaux sportifs

Délibération N°PLV 22-03-14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq mars, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, s'est réuni par une convocation en date du 19 mars 2022. M. Jean Marie HUBERT en sa qualité de Maire assure la présidence de la séance.

22 élus étaient présents :

M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY épouse SINNAN-RAGAVA Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie- Louise
M. MAZEPPA Max	Mme MAYEKO Gina	M. MOUSTACHE- MAYEKO Alin
M. SINNAN-RAGAVA Guy	Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	M. LAUJIN Dominique
M. MOUNSAMY Olivier	Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue
M. THOMET Olivier	Mme DERBY épouse VALA Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGON Annie-Claude	Mme MEKEL Alexina	Mme INAMO Tania
M. MARIE-CLAIRE Jacques		

7 élus étaient absents :

Mme ROQUES Yvelise	Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise	Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique
M. du ARTHEIN Victor	Mme MALBOROUGT Reinette	M. EDWIGE Charly
M. TOLA Michel		

6 élus étaient représentés :

- Mme ROQUES Yvelise représentée par M. MOUNSAMY Olivier
- Mme MARCUS épouse GALPIN France-Lise représentée par M. CERCI Bernard
- Mme MAYEKO épouse JOAILLE Véronique représentée par Mme. LOSANGE Lucette
- M. ARTHEIN Victor représentée par M. MARIE-CLAIRE Jacques
- Mme MALBOROUGT Reinette représentée Mme MEKEL Alexina
- M. TOLA Michel représenté par Mme INAMO Tania

Monsieur Anselme GUSTAVE donne lecture de l'exposé du Maire et explique que :

Sur proposition et requête du Maire et des élus de la Commission culture et sports, il a été décidé de trouver les voies et moyens de réhabiliter et d'animer le plateau sportif multisport situé derrière les vestiaires du terrain de Barbotteau.

Le service des sports a ainsi, mené plusieurs séances de travail et visites de terrain, d'une part avec la Ligue Régionale de Guadeloupe de Basket-Ball et aussi avec les services de la Région Guadeloupe. Ce travail a conduit à un partenariat avec la LRGBB qui a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal en novembre 2021.

Les contacts et échanges avec la Région ont, eux, conduits à l'éligibilité de notre site pour la réhabilitation de son plateau sportif et pour sa mise à niveau.

Dès lors, il convient d'opérer un transfert de maîtrise d'ouvrage à la Région qui se chargera de la réalisation des travaux de réhabilitation.

La commune quant à elle, s'engage à exploiter et maintenir l'équipement qui sera remis à la fin des travaux, d'où l'utilité de continuer à nourrir notre partenariat avec la LRGBB notamment.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de la Région en date du 05 février 2022, sollicitant le transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'équipements de base dits city stade pour le compte de la commune de Port-Louis ;

Considérant, le Plan de Relance de l'Union Européenne intitulé « Next Génération EU » pour favoriser la relance économique et sociale des 27 Etats Membres, suite à la Pandémie COVID-19 ;

Considérant, que le « REACT-EU » permet de financer à 100% l'investissement dans l'aménagement du territoire en équipements sportifs et structure culturelles de qualité des programmes relevant du FEDER ;

Considérant, que la collectivité régionale a pris l'initiative de procéder au rééquilibrage du territoire au regard du déficit en équipements sportifs par rapport à l'hexagone ;

Considérant, que la collectivité régionale souhaite installer sur les communes de la Guadeloupe des équipements sportifs adaptés à l'esprit d'attractivité et de cohésion sociale de l'Europe ;

Considérant, que la commune souhaite offrir à la population une offre sportive adaptée, afin de participer au développement de la cohésion sociale et favoriser la pratique d'activités sportives ;

Le Conseil Municipal, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents et représentés, décide :

Article 1 : D'approuver le transfert de maîtrise d'ouvrage, pour la réalisation d'équipements sportifs dit city stade, à la Région Guadeloupe, pris en charge à 100% par les fonds du « REACT-EU » 2021-2022 de l'Europe, pour le compte de la commune.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de ce transfert.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 25 mars 2022



Publiée le : 25/03/2022

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.